

Encombrants

Tout déchet qui, en raison de sa taille et/ou de son poids, n'entre pas dans la poubelle à déchets résiduels peut être mis au rebut en tant qu'encombrant.

Par exemple : tables, armoires, chaises, divans, tapis, voitures d'enfants, matelas, sommiers, sèche-linge pliants, bicyclettes, jouets encombrants, etc.

Tous les **appareils fonctionnant électriquement** sont mis au rebut séparément des déchets ménagers et des encombrants.

Attention : ne font pas partie de la catégorie des encombrants : la totalité des pièces et éléments de construction et de sanitaires comme les planches en bois, les poutres, les panneaux, les châssis de fenêtre, les portes, les clôtures, les baignoires, les lavabos, les sièges de WC et chasses d'eau, les radiateurs de chauffage, carrelages, stores ainsi que pièces de voitures, mobylettes, **tondeuses à gazon à essence**, déchets de rénovation, déchets de jardin, sacs à déchets ou cartons contenant des déchets ménagers.

Toutes les pièces que deux personnes ne peuvent pas soulever (plus de 50 kg pour chaque pièce), sont exclues de la collecte des encombrants.